



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections municipales

Question écrite n° 26865

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur pour quelles raisons on laisse subsister un régime électoral spécifique pour les élections municipales dans les communes de 2 500 à 3 500 habitants alors même qu'il serait probablement plus judicieux d'instaurer un régime unique pour toutes les communes de moins de 3 500 habitants. Elle souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se reporter à la réponse que le Gouvernement a apportée à sa question n° 24413 du 25 janvier 1999 (Journal officiel Questions AN 22 mars 1999, p. 1755) portant sur le même sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26865

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 1999, page 1528

Réponse publiée le : 3 mai 1999, page 2702